



Commune de Massongex

Budget 2024 – Message introductif

Municipalité - Compte de résultat

Le compte de résultat de la Municipalité présente une marge d'autofinancement un peu plus élevée que le budget 2023 mais en forte diminution par rapport aux comptes 2022, expliquée par une augmentation durable des charges avoisinant les CHF 600'000.-- sur les prochaines années. Pour 2024, cette marge avant amortissements comptables est estimée à **CHF 762'966.—**.

Les principaux éléments significatifs influençant ce budget sont les suivants :

Administration générale - 0

Au niveau du personnel administratif (022.3010.00), le poste des finances passera de 50 à 60%. La maintenance informatique sera assurée dès 2024 par l'entreprise CIGES impliquant des coûts plus élevés ainsi que le changement du parc informatique (022.3153.00).

Ordre et Sécurité publique - 1

Comme déjà mentionné depuis 2020, la Commune de Monthey a établi une nouvelle convention concernant la police intercommunale (111.3612.00) majorant le coût par habitant à CHF 75.— dès 2024. La participation de Massongex atteint donc CHF 150'000.-- par an.

Les coûts de l'ensemble du service du feu de Massongex sont englobés dans le compte 150.3101.03 qui correspond à notre participation (6.45%) aux coûts du Centre de Secours Incendie Chablais (CSI-Chablais).

Formation - 2

Le traitement du personnel enseignant (212.3631.05) subit une hausse par rapport au budget 2023 et comptes 2022, le nombre d'élèves ainsi que la taxe d'écolage ayant augmentés.

Au niveau de l'entretien du bâtiment (217.3144.00), des stores seront remplacés sur une partie du bâtiment ainsi que la rénovation du sol dans une salle.

Santé - 4

Les coûts du Centre médico-social (421.3632.04) ne cessent d'augmenter selon budget établi par leurs soins ainsi que la contribution résiduelle pour les infirmiers indépendants prenant également une part toujours plus importante.

Prévoyance sociale - 5

Un montant plus important est budgété pour la crèche (545.3636.06) étant donné les nouveaux tarifs appliqués dans le courant 2022 favorisant les faibles et moyens revenus. Une nouvelle échelle tarifaire sera calculée dès août 2024 afin de palier à cette trop forte augmentation. Après déduction de la participation cantonale (545.4631.02), la garderie laisse apparaître des coûts annuels de l'ordre de CHF 508'000.--, montant qui diminuera à CHF 420'000.— dès 2025 au vu des mesures envisagées.

Trafic et télécommunications - 6

L'augmentation des salaires du personnel d'exploitation (615.3010.01) par rapport aux comptes 2022 s'explique par l'engagement d'un auxiliaire communal à 50% durant la période estivale.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire - 7

Approvisionnement en eau – 71

L'exploitation du réseau d'eau potable (entretien, surveillance, relevé compteurs, facturation) est reprise, dès 2023, par Génédis (710.3143.01).

Traitement des eaux usées - 72

Afin de palier au gros déficit de ce service (72), le nouveau règlement communal sera soumis à votre approbation lors de cette assemblée primaire pour entrée en vigueur au 01.01.2024.

La modification des taxes (720.4240.05) permet l'autofinancement du service exigé par l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Plusieurs travaux d'entretien sont prévus à la STEP de Monthey (720.3632.07) auxquels nous sommes appelés à participer selon le nombre d'habitants raccordés.

Gestion des déchets – 73

La rétrocession versée concernant la taxe sur les déchets (730.4240.01) est en augmentation par rapport au budget 2023 et comptes 2022. Une nouvelle modalité de répartition de la taxe sera soumise lors de l'assemblée générale de l'Antenne région Valais romand en décembre. Il est envisagé de baser cette rétrocession sur le nombre d'individus produisant des déchets au sein de chaque commune et la quantité moyenne de déchets générés par habitant.

Finances et Impôts - 9

La différence d'impôts sur le revenu (910.4000.01) par rapport aux comptes 2022 s'explique par des soldes d'impôts 2021 plus hauts que les provisions estimées (diminution de la provision cause COVID).

De plus, en cas d'acceptation du nouveau règlement des eaux usées, une augmentation de l'indexation de 153 à 165% sera appliquée, entraînant une diminution importante des recettes fiscales. Il faut ajouter qu'au budget 2023 une diminution des impôts de l'ordre de 50'000.— a déjà été appliquée avec le passage de l'indexation de 150 à 153%.

Avec des charges d'un montant de CHF 8'379'378.— et revenus de CHF 8'332'304.--, le compte de résultat pour ce budget laisse apparaître un excédent de charges de CHF 47'074.--.

Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 521'465.—**. Ci-après, nous vous relatons les principaux et nouveaux éléments amenant à ce montant.

Terrains – 022.5060.00

Un nouveau logiciel pour les finances devra être installé, engendrant des coûts de paramétrage et formation.

Complexe polyvalent – 029.5040.02

En continuité avec 2023, il est prévu le remplacement des luminaires restant à la salle polyvalente.

Mise en valeur patrimoine archéologique – 329.5290.05

Le Conseil communal a décidé de travailler en 2023 avec la société ArcaoConcept dans le but de contribuer au développement de la gestion du patrimoine culturel. La première phase étant la mise en place du projet et du dossier de financement, la deuxième phase sera la production du matériel et des supports.

Chemins de campagne – 615.5010.06

Il sera procédé à l'assainissement du chemin de la Vorpillière ainsi que du chemin de Malatray, chemins subventionnés à hauteur de 33% par la Confédération (615.6300.00) et 37.6% par le Canton (615.6310.00).

Réseau d'eau potable – 710.5030.00

Au niveau du réseau d'eau potable, la priorité a été donnée en 2024 pour des travaux indispensables sur les chambres de réunion.

Compteurs d'eau – 710.5060.07

L'entreprise Génédis va terminer en 2024 le changement des compteurs d'eau du territoire communal.

Plan d'Affectation des Zones (PAZ) et Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) – 790.5290.02

Un montant est encore prévu en 2024 afin d'intégrer les demandes des différents services de l'Etat.

Subvention construction rural – 812.5650.00

Selon l'art.83 al.1 LcAgr, la commune est appelée de droit à participer au subventionnement des ouvrages sur son territoire à hauteur de 25% du montant de la contribution cantonale.

Il s'agit ici de la construction d'un rural en stabulation libre pour vaches allaitantes. Un acompte a été versé en 2023 et le solde CHF 100'000.--, est budgété pour 2024.

Evolution des engagements et de la fortune

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 47'074.— et une fortune nette de CHF 9'917'539.--. Les engagements à courts et longs termes passent de CHF 11'216'000.— en 2024 à CHF 12'742'000.— en 2027, expliqués par des investissements conséquents en 2026.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
--	------	------	------	------	------	------

Les comptes indicateurs démontrent que le **taux d'endettement net** de la commune en 2024 est bon mais augmente assez fortement selon nos prévisions d'ici à 2027.

1. Taux d'endettement net (I1)

	CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes nettes I	CHF	870 285.19	2 112 295.19	1 870 794.19	1 859 794.19	3 600 144.19	3 397 194.19
Revenus fiscaux	CHF	5 791 444.45	5 151 500.00	5 307 700.00	5 487 700.00	5 637 700.00	5 700 000.00
		15.03%	41.00%	35.25%	33.89%	63.86%	59.60%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

La commune a décidé en 2024 de financer ses investissements par ses propres moyens, sans avoir recours à l'emprunt ce qui explique un **degré d'autofinancement élevé**.

2. Degré d'autofinancement (I2)

	CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement	CHF	1 386 558.29	502 395.00	762 966.00	1 039 000.00	1 184 650.00	1 212 950.00
Investissements nets	CHF	2 527 336.40	1 744 405.00	521 465.00	1 033 000.00	2 930 000.00	1 015 000.00
		54.86%	28.80%	146.31%	100.58%	40.43%	119.50%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

La part du revenu communal absorbée par **les charges d'intérêts** est négative en 2024 et se situe à 1.75% en 2027, ce qui est considéré comme bon.

3. Part des charges d'intérêts (I3)

	CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges d'intérêts nets	CHF	-33 088.64	-39 785.00	-20 549.00	85 000.00	160 000.00	150 000.00
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	7 591 120.00	8 209 153.00	8 349 700.00	8 499 700.00	8 562 000.00
		-0.40%	-0.52%	-0.25%	1.02%	1.88%	1.75%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

L'indicateur suivant permet de savoir si le niveau de la **dette** est raisonnable par rapport aux revenus dégagés.

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

	CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes brutes	CHF	8 236 498.60	9 478 508.60	9 237 007.60	9 226 007.60	10 966 357.60	10 763 407.60
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	7 591 120.00	8 209 153.00	8 349 700.00	8 499 700.00	8 562 000.00
		98.48%	124.86%	112.52%	110.50%	129.02%	125.71%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

L'indicateur suivant renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	2 856 243.15	1 949 635.00	897 585.00	2 450 000.00	2 990 000.00	1 075 000.00
Dépenses totales	CHF	9 808 197.87	9 038 360.00	8 336 622.00	9 735 700.00	10 280 050.00	8 399 050.00
		29.12%	21.57%	10.77%	25.17%	29.09%	12.80%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

On remarque avec cet indicateur les charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. La part des revenus courants absorbés par le **service de la dette** est considérée comme acceptable jusqu'en 2027.

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	874 744.76	867 765.00	772 511.00	885 000.00	1 210 000.00	1 150 000.00
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	7 591 120.00	8 209 153.00	8 349 700.00	8 499 700.00	8 562 000.00
		10.46%	11.43%	9.41%	10.60%	14.24%	13.43%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

La dette nette devrait davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	870 285.19	2 112 295.19	1 870 794.19	1 859 794.19	3 600 144.19	3 397 194.19
Population résidente permanente		1 958	1 984	2 020	2 080	2 120	2 150
		444	1 065	926	894	1 698	1 580

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. On peut constater que nous avons pris des mesures dès 2025 afin d'améliorer ce **taux d'autofinancement**.

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	1 386 558.29	502 395.00	762 966.00	1 039 000.00	1 184 650.00	1 212 950.00
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	7 591 120.00	8 209 153.00	8 349 700.00	8 499 700.00	8 562 000.00
		16.58%	6.62%	9.29%	12.44%	13.94%	14.17%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Les budgets d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 7 novembre 2023 puis par le Conseil municipal le 13 novembre 2023.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détails sur le budget 2024 qui, on vous le rappelle, est soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 14.11.2023

Sylviane Coquoz
Présidente

Céline Morisod
Caissière